

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budgets annexes de l'eau potable, des parcs de stationnement.
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.**

Mesdames, Messieurs,

L'adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

** * * * **

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe de l'eau potable),

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 25 juin 2015

n° 4

page 2/3

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	4 066 534,96 €
--	-----------------------

Section d'investissement Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	2 962 562,09 €
Solde des crédits reportés de 2014 à 2015	-2 101 590,17 €
Solde de la section d'investissement	860 971,92 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **4 066 534,96 €** selon la répartition suivante :

- ⊕ en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 2 566 534,96 euros,
- ⊕ en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 500 000 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-390 242,89 €
---	----------------------

Section d'investissement Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 2 581 409,78 €
Solde des crédits reportés de 2014 à 2015	1 584 181,73 €
Solde de la section d'investissement	-997 228,05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de - 390 242,89 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 25 juin 2015

n° 4

page 3/3

- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit - 997 228,05 € en déficit d'investissement reporté (article 001) qui sera couvert par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 29 831,83 €
---	----------------------

Section d'investissement Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	7 044,06 €
Solde des crédits reportés de 2014 à 2015	-62 707,25 €
Solde de la section d'investissement	-55 663,19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de - 29 831,83 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit - 55 663,19 € en déficit d'investissement reporté (article 001) qui sera couvert par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4287

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER